

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nancy Villeneuve](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6a5f9d837732d69adcc4f616>

Date d'obtention : 2023-10-20 14:32:04

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

**Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?**

Rencontrer le jeune qui signale en premier lieu . Ensuite, rencontrer la personne qui a fait la photo. Je suis le protocole de la trousse et je peux utiliser l'aide mémoire. Si le jeune ne collabore pas, je contacte la police pour éviter que les photos circulent. Je ne regarde pas le cellulaire en aucun temps et je fais attention à l'intégrité de la personne.

**Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?**

Je dois rencontrer celui qui dénonce en premier. Si il n'y a pas de collaboration, je contacte les services policiers. Je suis le protocole sexto. Je rencontre aussi la personne qui a fait l'acte.

**Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?**

Rencontrer la personne qui a fait la photo d'elle-même parce que nous devons faire attention à leur intégrité et que nous ne savons pas comment ça peut tourner( besoin de police).